



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA18 - Plan de Concertation Locative 2023-2026

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Monsieur RENAUDIE

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Georges DAMIANO, Jean-François LANDRON, et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,
Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017,
Considérant l'échéance du Plan de Concertation Locative 2019-2022 et la nécessité d'en conclure un nouveau suite aux élections des représentants des locataires,
Considérant la négociation avec les associations de locataires représentatives au niveau local (CNL, CSF, UFC Que Choisir, AFOC) et leurs administrateurs élus,
Vu le projet de Plan de Concertation Locative (PCL) 2023-2026 présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Valide le Plan de Concertation Locative 2023-2026,
- Autorise Madame la Directrice générale à le signer,
- Fixe le montant des moyens alloués pour soutenir la concertation locative à 2 € par logement et par an pour la durée du Plan,
- Confirme sa représentation au Conseil de Concertation Locative par 4 administrateurs (hors locataires élus), Mesdames Catherine MAUGUIEN-SICARD et Martine BOUCHER, Messieurs Jean-Yves ESTOUP et Xavier TRACOU.

Formalités de publicité effectuées

le **27 JUIN 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **27 JUIN 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

